

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 556 760**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **83 20222**

⑤1 Int Cl⁴ : E 04 B 5/62.

⑫ **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 Date de dépôt : 16 décembre 1983.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 25 du 21 juin 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *CHAMAYOU Gérard.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Gérard Chamayou.

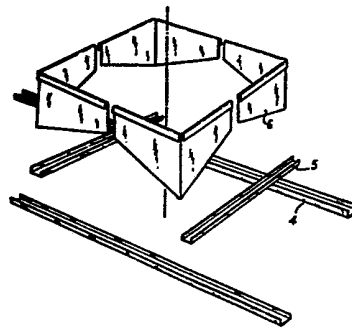
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Michel Nony.

⑤4 Faux-plafond à lames, notamment pour plafond lumineux.

⑤7 L'invention est relative à un faux-plafond du type comportant une structure réticulée à laquelle sont fixés des éléments de faux-plafond.

Ladite structure réticulée est composée de profilés 4, 5 comportant au moins une aile sensiblement verticale présentant une arête vers le haut, que lesdits éléments de faux-plafond sont formés de plaques 6 sensiblement verticales munies le long de leur bord supérieur d'un rebord, repliés sensiblement parallèlement à leur plan pour leur accrochage sur ladite aile sensiblement verticale des profilés, et que des organes de clippage coopérants sont prévus sur ladite aile et sur ledit bord pour assurer la fixation des plaques sur les profilés.



FR 2 556 760 - A1

D

La présente invention concerne un faux-plafond, plus particulièrement du type comportant une structure réticulée à laquelle sont fixés des éléments de faux-plafond.

5 On connaît déjà des faux-plafonds de ce type, par exemple par la demande de brevet français n°81 02885.

On connaît également des plafonds dits "lumineux" dans lesquels des organes lumineux tels que des tubes fluorescents sont fixés sur un plafond en dessus d'un faux-plafond formé de lames verticales. Ces lames empêchent un observateur d'être éclairé directement par les organes lumineux, à 10 l'exception de ceux qui se trouvent directement au-dessus de lui, ce qui évite à cet observateur d'être ébloui.

Ces plafonds lumineux présentent toutefois l'inconvénient d'être d'un montage compliqué et d'une esthétique contestable.

15 La présente invention vise à pallier ces inconvénients en fournissant un faux-plafond pouvant être utilisé dans la réalisation d'un plafond lumineux, qui soit facile et rapide à monter et présente une bonne esthétique.

A cet effet, l'invention a pour objet un faux-plafond du type comportant une structure réticulée à laquelle sont fixés des éléments de 20 faux-plafond, caractérisé par le fait que ladite structure réticulée est composée de profilés comportant au moins une aile sensiblement verticale présentant une arête vers le haut, que lesdits éléments de faux-plafond sont formés de plaques sensiblement verticales munies le long de leur bord supérieur d'un rebord replié sensiblement parallèlement à leur plan pour leur 25 accrochage sur ladite aile sensiblement verticale des profilés, et que des organes de clippage coopérants sont prévus sur ladite aile et sur ledit rebord pour assurer la fixation des plaques sur les profilés.

Dans un mode de réalisation particulier de l'invention, lesdits 30 profilés sont des profilés en U et leurs organes de clippage sont formés sur les deux ailes verticales du U.

Avantageusement, les organes de clippage peuvent alors former des saillies vers l'intérieur du profilé, ces saillies coopérant avec des moyens de suspension pour la fixation des profilés.

On décrira maintenant à titre d'exemples non limitatifs des modes 35 de réalisation de l'invention en référence aux dessins schématiques annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'une portion de faux-plafond selon l'invention,

40 - la figure 2 est une vue en perspective éclatée à plus grande échelle d'une partie du faux-plafond de la figure 1,

- la figure 3 est une vue en coupe partielle d'un premier mode de réalisation du faux-plafond selon l'invention,

- la figure 4 est une vue en coupe d'un dispositif de fixation pour ce faux-plafond,

5 - la figure 5 est une vue en perspective de l'organe de suspension représenté à la figure 4,

- la figure 6 est une vue en coupe à plus grande échelle d'un autre mode de réalisation du faux-plafond selon l'invention,

10 - la figure 7 est une vue en perspective d'un élément de faux-plafond susceptible d'être utilisé dans l'invention, et

- la figure 8 illustre un mode d'assemblage de la structure réticulée utilisée dans la présente invention.

Dans le plafond lumineux, représenté à la figure 1, des tubes fluorescents 1 sont fixés sous un plafond 2 dans l'espace qui sépare ce
15 plafond d'un faux-plafond 3 réalisé selon l'invention.

Ce faux-plafond comporte tout d'abord une structure à mailles carrées, formée de profilés longitudinaux 4 et transversaux 5 qui seront décrits en détail ci-après. Les profilés 4 peuvent être suspendus au
20 plafond 2, comme cela sera décrit en référence à la figure 4, et les profilés 5 fixés aux profilés 4 par tout moyen convenable, par exemple comme cela est représenté à la figure 8. Des encoches 5_a transversales sont formées aux extrémités des profilés 5, dans leur âme et dans la moitié inférieure de leurs ailes, et coopérant avec des découpes 4_a formées à mi-hauteur dans les ailes des profilés 4. Par ailleurs, des éléments de faux-plafond 6 tels que
25 ceux de la figure 7 sont montés sur les profilés 4 et 5.

Ces éléments 6 sont, dans le cas présent, formés d'une plaque 7 disposée verticalement et présentant un pli vertical à angle droit 8. Les bords supérieurs des deux parties de la plaque 7 délimitées par le pli 8 sont repliés pour former un rebord 9 s'étendant vers le bas.

30 Les profilés 4 et 5 peuvent présenter la forme illustrée aux figures 3 et 4 où l'on voit que ces profilés sont constitués d'une façon générale par des U ouverts vers le haut dont les ailes 10 forment à leur partie supérieure un profil de clippage formé par des rampes inférieure 11 et supérieure 12 faisant saillie vers l'intérieur du profilé 4. Les rebords 9
35 des plaques forment de façon correspondante un profil de clippage constitué par une rampe supérieure 13 correspondant à la rampe 12, une rampe médiane 14 correspondant à la rampe 11 et une rampe inférieure 15 permettant de faciliter l'engagement des profils 13 et 14 dans les profils 11 et 12. Les organes de clippage formés par les rampes décrites ci-dessus permettent ainsi

le montage des éléments 6 sur les profilés 4 et 5 en assurant leur maintien et leur verticalité.

5 Les profilés 4 sont suspendus au plafond 2, comme cela est représenté à la figure 4, par l'intermédiaire de tiges filetées 16 et d'organes de suspension 17 tels que représentés aux figures 4 et 5. Les organes 17 sont formés d'une plaque 18 dont les bords 19 sont repliés en U, les plaques 18 étant engagées à l'intérieur des profilés 4 et les arêtes extérieures des bords 19 venant en appui sur les rampes 11 du profilé.

10 Les plaques 18 comportent une ouverture 20 permettant le passage des tiges filetées 16 et des boulons 21 assurent la suspension des profilés 4 à la hauteur convenable.

15 Les organes de clippage peuvent en variante être réalisés comme représenté à la figure 6. Dans ce cas, les rebords 9 des plaques 7 comportent des zones embouties 22, par exemple en forme de calotte sphérique, en direction de la plaque 7. Ces zones embouties coopèrent avec des ouvertures 23 formées dans les ailes 10 des profilés 4 et 5. Les ouvertures 23 sont avantageusement allongées dans la direction horizontale pour permettre un positionnement convenable des éléments 6 par rapport au profilé 4.

20 On remarquera enfin que, dans le mode de réalisation représenté, des éléments de faux-plafond 6 sont montés sur chaque aile des profilés 4 et 5, rendant ces profilés et les organes de clippage invisibles par un observateur situé sous le faux-plafond 3.

25 Bien entendu l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation donné ci-dessus auquel diverses variantes et modifications peuvent être apportées sans sortir pour autant du cadre de l'invention.

30 C'est ainsi que le pli à angle droit 8 peut être remplacé par un arrondi ou par une pluralité de plis à angles obtus. De même, le bord inférieur des plaques 7 qui a été représenté rectiligne et incliné vers le bas en direction du pli 8 pourrait avoir toute autre configuration.

REVENDEICATIONS

1. Faux-plafond, du type comportant une structure réticulée à laquelle sont fixés des éléments de faux-plafond, caractérisé par le fait que ladite structure réticulée est composée de profilés (4,5) comportant au moins
5 une aile (10) sensiblement verticale présentant une arête vers le haut, que lesdits éléments de faux-plafond sont formés de plaques (6) sensiblement verticales munies le long de leur bord supérieur d'un rebord (9), repliés sensiblement parallèlement à leur plan pour leur accrochage sur ladite aile sensiblement verticale des profilés, et que des organes de clippage
10 coopérants sont prévus sur ladite aile et sur ledit bord pour assurer la fixation des plaques sur les profilés.

2. Faux-plafond selon la revendication 1, caractérisé par le fait que lesdits profilés sont des profilés en U et que leurs organes de clippage sont formés sur les deux ailes verticales du U.

15 3. Faux-plafond selon la revendication 2, caractérisé par le fait que les organes de clippage forment des saillies vers l'intérieur du profilé, et que ces saillies coopèrent avec des moyens de suspension pour la fixation des profilés.

Fig:1

1/2

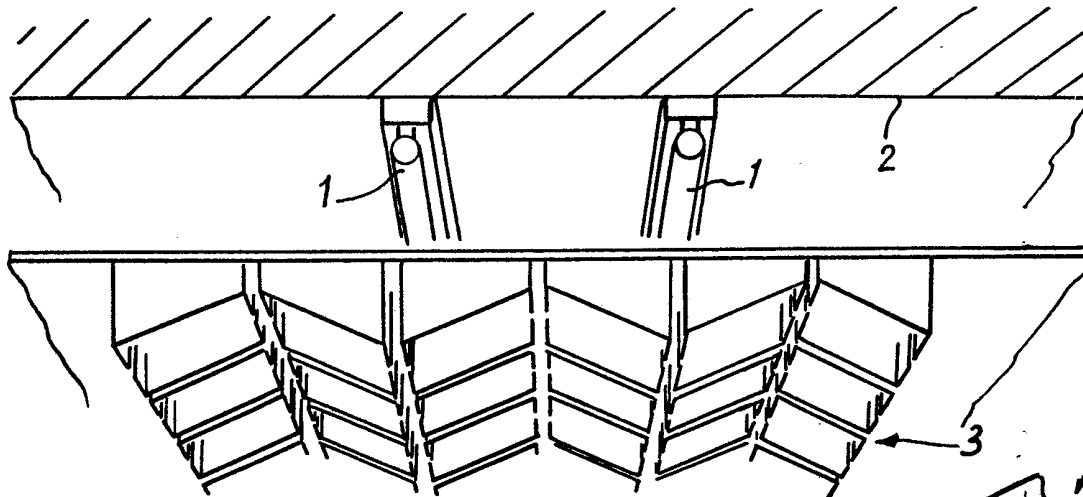


Fig:2

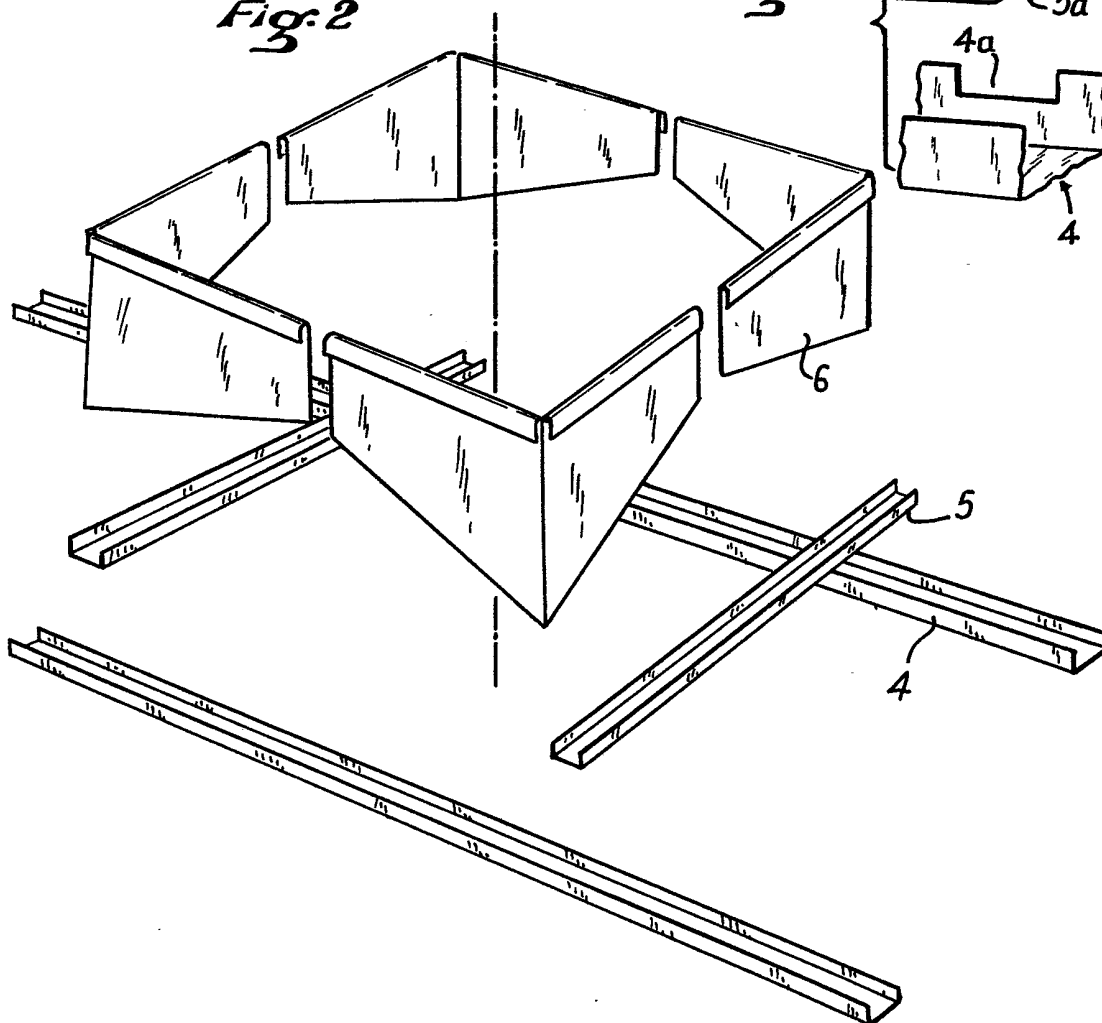
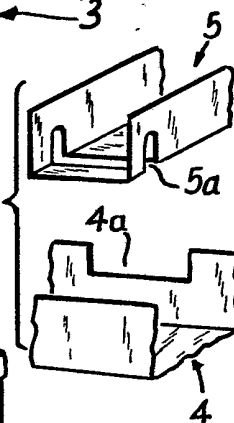


Fig:8



2/2

Fig:3

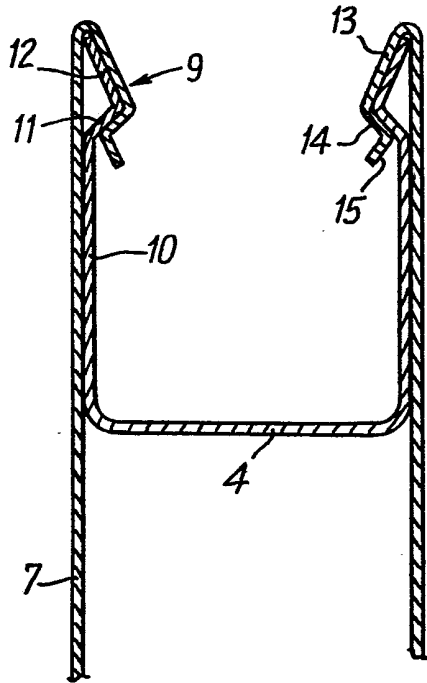


Fig:4

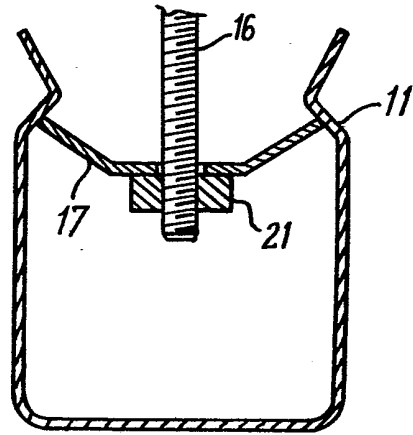


Fig:5

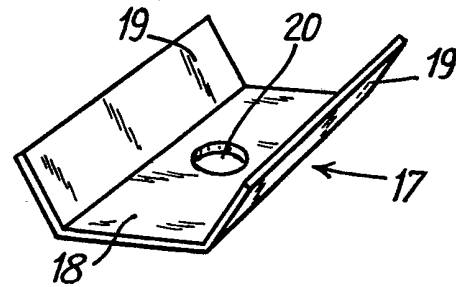


Fig:6

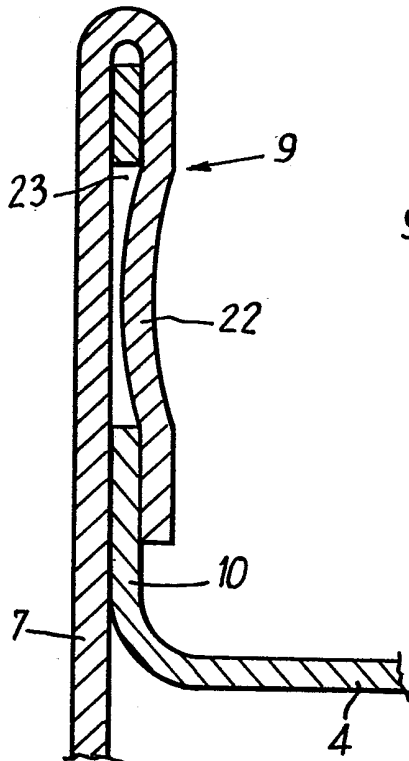


Fig:7

